SION. LUNDI 30 OCTOBRE 1944 — No. 125. — 41me ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS PARAISSANT LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION · RÉDACTION : IMPRIMERIE GESSLER
Avenue de la Gare - Pratifori - SION - Téléphone 2.19.05 - Chèques postaux IIc 1748

ABONNEMENTS :

SUISSE : 1 an Fr. 10.-, avec Bulletin officiel Fr. 15.50
6 mois „ 5.50, avec Bulletin officiel Fr. 8.25
3 mois „ 3.-, — — — 4.50
ETRANGER : un an Fr. 18.- — — 24.-

Joindre 20 ct. en timbres poste à vos changements d'adresses

RÉGIE DES ANNONCES **Publicitas S. A.**
AV. DE LA GARE - SION - TÉL. 2.12.56 - CH. POST. IIe 485
Succursales en Suisse - Correspondants à l'étranger
ANNONCES : la ligne mm., Canton 9 ct. - Suisse 11 ct.
AVIS MORTUAIRES : 16 centimes la ligne millimètre.
RÉCLAMES: Valais 20 ct., Suisse 25 ct. — Les articles de forme publicitaire doivent être accompagnés d'une annonce.

Interprétations allemandes

En ce qui concerne la situation intérieure de l'Allemagne, les nouvelles sont extrêmement rares. Depuis l'attentat du mois de juillet, un lourd silence règne qui nous interdit de connaître les réactions du peuple allemand durant cette époque où se décide le sort du pays. Deux ou trois fois, cependant, le voile fut levé pour quelques brefs instants, à l'occasion de la publication de nouvelles se rapportant à l'arrestation de traîtres ou de saboteurs. Il en fut ainsi, entre autres, le 12 octobre dernier, jour au cours duquel une agence alliée publiait une information plus ou moins officieuse rapportant que des mesures massives d'épuration avaient été prises contre tout un groupe d'éléments perturbateurs qui ne projetait pas moins que l'exécution d'un nouvel attentat contre le Führer, si manifestement protégé jusqu'ici par les soins de la Providence!

M. Himmler a également rompu ce silence inquiétant pour annoncer au monde la création du « Volkssturm », cette fameuse armée de l'intérieur qui se joindra à la Wehrmacht le cas échéant, et constituera le maquis allemand, si le territoire est occupé par les Alliés. Quant à M. Gœbbels, son discours ne nous a guère donné d'indications intéressantes.

En face de cette absence totale d'informations, nous en sommes réduits à errer dans les sentiers dangereux de l'hypothèse, en nous basant sur les quelques considérations que nous dicte la connaissance des méthodes utilisées par les dirigeants nazis pour agir sur le peuple.

Après cinq ans de guerre, durant lesquels il a fourni un effort inouï, tout en vivant sous la pluie des bombes alliées, et en supportant d'innombrables privations, le peuple allemand n'est-il pas arrivé à la limite extrême de sa résistance? Voilà la question que l'on peut se poser, mais à laquelle il n'est point aisé de répondre.

Cependant, sans émettre un jugement particulièrement téméraire, l'on peut supposer que parmi la population allemande, une grande lassitude commence à se faire sentir. Et la création du « Volkssturm », qui est en quelque sorte, un aveu de l'impuissance de la Wehrmacht, n'a sans doute fait que confirmer ce sentiment. Comme l'écrivait récemment un correspondant d'Allemagne, le peuple aspire maintenant à la paix, sans demander autre chose que le calme nécessaire pour pouvoir panser ses plaies. Mais, la propagande nazie veille. Tous les moyens lui sont bons pour galvaniser d'une manière ou d'une autre la résistance du peuple.

Un article du « Journal de Genève » nous donne à ce sujet des informations du plus haut intérêt que nous nous proposons de commenter brièvement. Notre confrère cite le mot de Moltke, qui s'écria à Kœnnigrätz: « Il s'agit maintenant de la Prusse, et il ne peut donc plus être question de reculer ». Aujourd'hui, c'est de toute l'Allemagne dont il s'agit. Et la situation est si critique qu'elle justifie aux yeux des dirigeants allemands les plus invraisemblables manœuvres de propagande. Soulignant à cet égard, les prodiges d'imagination que révèle la presse nazie, notre confrère déplore par quelles orgies d'excitations elle entreprend l'intoxication systématique de l'âme nationale. Qu'on en juge par ce simple exemple.

Dernièrement, la propagande nazie s'emparait de la proclamation du maréchal Eisenhower, dans laquelle, en termes mesurés, le chef allié exposait en quelques points, quel serait le sort des populations d'une Allemagne supposée vaincue. Par le truchement des bureaux de Gœbbels, cette proclamation s'est transformée d'une étrange manière. La presse allemande, comme toujours soigneusement orchestrée, publie ce curieux document sous des titres qui sont, par eux-mêmes, déjà, parfaitement significatifs. A titre indicatif, en voici quelques-uns. L'on peut lire dans les journaux d'Outre-Rhin des manchettes de ce goût: « Un document monstrueux de honte...» «Voici comment un certain Herr Eisenhower entend nous gouverner...» Ils nous le paieront...» etc.

Quant au texte même de la proclamation, l'imagination des propagandistes s'en est donnée à cœur joie. Il y est dit, entre autres, que les Américains se proposent de faire mourir le peuple allemand de faim, qu'il y aura une déportation massive d'ouvriers pour l'étranger, que les banques juives préparent la dévaluation du mark et que la terreur règnera « jusqu'à ses moindres détails ». Enfin, l'on y fait largement état de la prétendue suggestion d'un professeur de Harvard, lequel aurait préconisé de diluer le sang allemand en le mêlant à d'autres sangs...

L'on reste songeur, à la lecture de pareilles insanités. Le peuple allemand, malgré un bon sens qui ne peut l'avoir totalement abandonné, doit, sans doute, subir l'influence de tels bobards. En effet, n'oublions pas que son jugement a été déformé par la lecture d'une presse depuis longtemps complètement asservie aux exigences d'une propagande unilatérale. Il manque de recul pour juger sainement et, bien que ses journaux lui inspirent une confiance restreinte, il ne s'en trouve pas moins complètement désarmé lorsqu'il essaye de contrôler ou de juger telle ou telle information dont la teneur révèle l'intervention des services fort bien organisés de la propagande.

Profondément travaillé par la presse dirigée qui achève de fausser son jugement, le peuple allemand n'est point en bonne posture pour réagir efficacement et prendre éventuellement une décision qui hâterait la venue de la paix. Et les horreurs que ses dirigeants lui promettent, si l'Allemagne est vaincue, ne sont point faites pour l'encourager à cesser toute résistance.

Vendredi dernier, encore, M. Gœbbels a dit, lors de son discours à la radio: « Une chose est certaine: « Nous ne pouvons attendre de nos ennemis que l'enfer sur la terre, si nous déposons les armes et nous rendons à leur merci...» Cela est clair et résume parfaitement ce que nous disions plus haut.

Le peuple allemand va-t-il continuer à croire que l'enfer promis par ses chefs en cas de défaite, sera réellement plus terrible que tout ce qu'il souffre maintenant, dans les horreurs dantesques de ses villes pulvérisées? Cela n'est pas certain, mais peut-être probable, car les dirigeants nationaux-socialistes « l'aident » de toutes leurs forces à entretenir en lui cette croyance. Serait-ce, peut-être, parce que pour eux la grande aventure pourrait se terminer tragiquement?

Jos. C.

Le salaire familial

Beaucoup d'encre coulera encore autour de ce problème qui, de jour en jour, prend une importance plus grande.

Il est d'ailleurs souhaitable que le débat reste ouvert et que les mouvements sociaux et politiques s'expriment clairement sur ce sujet d'actualité.

Aussi longtemps qu'une solution générale et satisfaisante, répondant à l'équité et à la justice sociale, ne sera pas trouvée et réalisée dans toutes les professions, il faut que des voix clament à travers le pays pour demander à nos autorités qu'elles mettent tout en œuvre pour aboutir à des résultats pratiques dans ce domaine du salaire familial.

Au risque de nous faire traiter de « barbe », nous reviendrons encore souvent sur ce problème dont une solution heureuse nous paraît essentielle à la prospérité économique du pays et nécessaire à l'établissement et au maintien de la paix sociale.

*

Posons le problème le plus simplement possible.

Conserver l'existence est un devoir pour l'ouvrier, sans fortune personnelle, aussi bien que pour l'homme riche. Si celui-ci peut trouver, dans ses réserves, accumulées par ses ancêtres ou acquises par des moyens faciles, la possibilité de vivre dans une honnête aisance, sans même fournir un travail productif, il n'en va pas de même pour le prolétaire qui doit se procurer la subsistance, le logement, l'habillement uniquement par le salaire de son travail.

D'autre part, la nature impose au père de famille le devoir sacré de subvenir à l'entretien de ses enfants. Pour satisfaire à cette exigence, l'ouvrier dont le travail est l'unique source de revenu, doit pouvoir gagner un salaire qui, malgré le nombre de ses enfants, soit suffisant pour assurer à sa famille une honnête aisance.

*

Un régime économique et social, pour qu'il soit sain, doit donc être organisé de telle façon qu'il soit au service de la famille, source de vie.

Or, nous devons constater que le régime actuel, au lieu de servir la famille, l'a au contraire, broyée. Le principe libéral « à travail égal, salaire égal » a jeté les famille et spécialement celles qui sont nombreuses, dans des conditions matérielles bien en dessous du minimum requis par une convenable aisance.

*

Il faudra bien, une fois pour toutes, mettre fin à cette injustice qui fait que le père de famille touche le même salaire que l'ouvrier qui n'a qu'à songer à lui.

Il faut que, dans chaque profession s'établisse un contrat collectif qui fixe le salaire de base suffisant pour l'ouvrier sans charge de famille. Et par « suffisant », il faut entendre un salaire qui permette, par exemple, au célibataire sobre et honnête, non seulement de vivre au jour le jour, mais de constituer une réserve qui lui permette de fonder un foyer, à son tour. A ce salaire de base doivent s'ajouter les allocations familiales pour ceux qui ont des charges de famille.

On a beaucoup critiqué ces allocations, même et surtout dans certains milieux ouvriers. Cela provient essentiellement du fait que ces allocations ont souvent été dérisoires ou qu'elles étaient versées par le patronat pour éviter une hausse équitable du salaire de base.

Le système défectueux adopté par certains patrons, pour le versement de ces allocations, a été également cause des attaques dont elles ont été l'objet dans le monde du travail.

Le jour où les allocations familiales seront des compléments substantiels du salaire de base, atteignant 30 et 40 francs et plus par mois et par enfant, couvrant ainsi les dépenses effectives qu'occasionne l'enfant, ce jour-là, on aura désarmé les dernières oppositions dans les milieux ouvriers.

Et on aura enfin enlevé au travail son caractère de marchandise pour lui donner son sens réel, c'est-à-dire que le travail doit être le moyen, pour l'ouvrier, de pourvoir à ses propres besoins et à ceux de sa femme et de ses enfants.

R. Jacquod.

Appel du Président de la Confédération en faveur de la «Semaine suisse»

Au cours des ans, la Semaine Suisse est demeurée fidèle à l'idéal dont s'inspirèrent ses fondateurs. Elle met en honneur les produits du travail suisse, dont la population doit continuer à apprécier la qualité et la bienfacture. Certes, la propagande en faveur de ces produits a perdu de son importance depuis la guerre. En effet, à quelques rares exceptions près, les produits suisses ne couraient plus le risque d'être supplantés par des marchandises importées. Bien au contraire, il y avait lieu de craindre que nos industriels et nos artisans ne fussent pas en mesure de produire en quantité suffisante pour compenser la baisse, puis l'arrêt des importations d'articles étrangers. En présence de cette situation, industriels et artisans suisses ne perdirent pas courage; ils eurent foi en leur puissance de travail et en leur force de résistance.

Cette foi, ce bel optimisme, la Semaine Suisse contribua grandement à les affermir. C'est ainsi qu'elle stimula le goût de l'entreprise, l'esprit d'invention et qu'elle encouragea tous les efforts tentés en vue d'améliorer la qualité de nos produits. L'activité de la Semaine Suisse renforça notre volonté de tenir en dépit de difficultés innombrables et cela non seulement dans le domaine économique, mais aussi sur le plan national. La Semaine Suisse s'est acquis là un titre imprescriptible à la reconnaissance des générations à venir.

Une institution comme la Semaine Suisse, qui au moment le plus critique, fait ses preuves et s'avère bienfaisante, mérite de conserver la place importante qu'elle occupe. L'époque où elle pourra se consacrer de nouveau à sa tâche primaire, savoir faire apprécier les produits du travail suisse dans le pays même, n'est peut-être pas très éloignée. Certes, il n'est nullement question de nous isoler économiquement de l'étranger, nous devons pouvoir exporter. Aussi bien, la Semaine Suisse n'a-t-elle pas le dessein de restreindre nos échanges. Ce qu'elle entend faire, c'est de montrer à notre population combien les produits du travail suisse sont dignes d'intérêt. Indirectement, cette propagande profite à notre industrie d'exportation, qui doit, avant tout, livrer des produits d'une haute qualité.

C'est en vue d'élever le niveau des produits suisses que tous les intéressés doivent associer leurs efforts et collaborer harmonieusement. Les querelles et les mésententes sont l'ennemi du progrès. C'est parce que nous étions pénétrés de cette vérité que nous avons pu tenir durant les années de guerre. Nous saurons nous en inspirer dans l'après-guerre, convaincus que nous surmonterons toutes les difficultés si nous maintenons la paix intérieure. L'emblème de la Semaine Suisse, la croix blanche sur fond rouge, nous invite de manière pressante à méditer sur ce problème.

Stampfli
Président de la Confédération

— Pourquoi les comédies que l'on joue ces temps-ci se terminent-elles toutes par un mariage?

— Parce qu'à partir de ce moment, mon cher, c'est la tragédie qui commence.

Donner au Secours d'Hiver c'est assurer une aide efficace aux vrais pauvres !

Au fil des jours

A l'étranger, l'on se plaît à accorder au Suisse des qualités propres à nous réjouir grandement. Sur la parcelle de planète où nous placèrent les mystérieux desseins de la Providence, nous formons une nation d'élite, dont les membres, à tort ou à raison, occupent une une place de choix dans l'échelle comparée des vertus humaines. Tout cela est fort bien, et nous somes trop heureux d'avoir cette réputation pour posséder conjointement le courage qui nous permettrait d'examiner froidement si nous la méritons. Descendants des vertueux helvètes aux bras noueux, nous faisons, dans ce cas particulier, pleine confiance aux lois de l'hérédité... C'est d'ailleurs une situation confortable et qui ne comporte aucun risque...

Ce point étant acquis, il est assez naturel que nous nous placions parfois au-dessus des foules anonymes, dont les membres n'ont point encore atteint le degré de sagesse auquel nous avons péniblement accédé par la pratique d'un nombre respectable de vertus !

Et c'est précisément là que nous découvrons un petit travers qui nous est propre et dont il nous plaît de vous entretenir un peu aujourd'hui car, bien que fort innocent et même légèrement sympathique, ce minuscule défaut n'est pas sans comporter le danger mortel de devenir ridicule.

Sur la tour d'ivoire, élevée par la conscience parfaite que nous avons de notre valeur, nous éprouvons très facilement le sentiment net d'être les nobles éléments composant la première nation du monde. Certes, notre pays et ceux qui l'habitent, occupent à juste titre une place fort honorable dans l'ensemble des peuples et je n'ai aucunement l'intention de dénigrer ici notre Helvétie dont nous sommes justement fiers d'être les citoyens conscients et organisés.

Mais, cela ne doit point nous inciter à regarder de haut tous les peuples qui vivent avec nous sur notre pauvre planète. Au nom de notre maturité civique, qui est remarquable, comme chacun le sait; au nom de l'instruction obligatoire, de la liberté de conscience, et de maintes institutions qui fleurissent en notre patrie, nous avons tendance à prendre de l'étonnante liberté de croire que nous sommes l'élite de l'élite, en habitant un pays qui est incontestablement celui qui vient en tête de toutes les nations. Sans doute, cela n'est pas grave. Evidement, mais nous risquons ainsi de nous mettre des œillères, ce qui serait catastrophique pour la rectitude de notre jugement.

Et puis, quand l'on s'imagine occuper une situation si privilégiée, il y a toujours le danger de donner des conseils, en doctorisant. Et le Suisse est particulièrement vulnérable dans ce sens, car, en lui, quel qu'il soit, dort souvent le besoin irrésistible d'enseigner aux autres ce qu'il sait. Tout comme si le fait d'appartenir au pays de Pestalozzi et de Rousseau, nous donnait à tous une vocation d'instituteur...

Candide.

Le pain de pomme de terre sera
OBLIGATOIRE DÈS LE 1er NOVEMBRE

Comme nous l'avons déjà annoncé, le pain de pomme de terre sera de nouveau obligatoire à partir du 1er novembre 1944. Deux raisons nous ont déterminés à recourir derechef à cette mesure: l'abondance de la récolte de pommes de terre et les expériences concluantes qui ont été faites ce printemps. Si l'incorporation de pommes de terre au pain a été décidée plus tôt que l'an dernier, c'est parce que nous avons voulu prévenir des pertes de magasinage et tirer le meilleur parti possible de la récolte.

Les boulangers et les fabricants de pain de ménage sont tenus d'incorporer des pommes de terre au pain, de façon que le mélange contienne, en poids, 20% de pomme de terre pour 80% de farine.

Dès le 1er novembre, le consommateur remettra, en échange d'un kilo de pain de pomme de terre, des coupons de pain d'une valeur de 900 grammes seulement ou des coupons de farine de 675 grammes, ou neuf coupons de repas. De même, pour une livre de pain, on ne remettra que 450 grammes de coupons de pain. Ainsi, la réduction du nombre des coupons du pain sur la carte de denrées alimentaires du mois de novembre ne se traduira pas par une diminution de la ration de pain, qui sera, pour les détenteurs de la carte A, de 250 grammes par jour, comme auparavant.

L'incorporation de pomme de terre sera facultative pour certains pains spéciaux, pour les articles de petite boulangerie et pour la pâtisserie. L'évaluation en coupons de ces articles ne subira cependant pas de changement.

Instruction intéressante
L'entraînement de nos S.F.M.

Tout doit être mis en œuvre pour parfaire encore l'instruction de nos services du feu par maison (S. F. M), dont la valeur est grande dans le cadre de notre protection antiaérienne (P. A.). Il faut en effet se convaincre que rien ne doit être négligé, non seulement pour lutter contre les effets des bombardements aériens. Lorsque les bombes éclatent, il faut que tous ceux qui ont une mission de protection à remplir, connaissent leurs tâches de façon exemplaire, comme un soldat son métier, il faut qu'ils puissent agir automatiquement, sans réflexion préalable. Car dans la mitraille, dans la tourmente déchaînée, dans une ambiance de bombardement réel, il n'est alors plus question de vouloir réfléchir, de perdre du temps pour se demander ce qu'il faut faire. Tout doit être automatique. Pour parvenir à cette préparation et, disons-le, à cette maîtrise, il importe d'être réellement et soigneusement préparé. C'est pourquoi il a été décidé, lors des cours de répétition de la P. A. 2/44, de prévoir dans le programme des exercices pratique de collaboration entre la P. A. et nos S. F. M. Ces exercices auront lieu dans chaque localité astreinte à la P. A. En raison de l'importance de la liaison entre les S. F. M. et la P. A., il est fait appel au civisme de tous les S. F. M. pour qu'ils répondent avec entrain à cet appel et qu'ils participent sans défaillance à ces exercices. Ces derniers sont d'ailleurs obligatoires, aux termes des arrêtés fédéraux en vigueur. Il faut que les deux heures que certains participants devront sacrifier soient supportées sans arrière-pensée. Les employeurs, eux aussi, devront faciliter leurs employés S. F. M. en cette circonstance, et comprendre que ces exercices sont imposés pour le bien de notre sécurité collective, pour celui de notre protection antiaérienne. Car l'heure ne doit pas être au relâchement. Plus que jamais il nous appartient d'être prêt à toute éventualité.

Nouvelles brèves...

— A la frontière espagnole, les partisans espagnols occupent une demi-douzaine de villages entre Canfranc et Andorre.

— On annonce que les escadres américaines se regroupent à l'est des Philippines et qu'une nouvelle bataille décisive se déclenchera incessamment.

— Les Japonais ont déclenché une nouvelle offensive près de Koueilin, à 480 km. km. au nord-ouest de Hong-Kong. Ils progressent le long de la voie ferrée ainsi qu'au sud et au nord.

— Deux attaques sur Berlin ont été effectuées par la R.A.F. dans la nuit de vendredi à samedi. Des objectifs en Allemagne occidentale ont été bombardés également.

— Les gros industriels allemands Albert Voegler, Peter Gloeckner, Lueg, Haniel et Springorum ont été arrêtés. Voegler est directeur des Aciéries réunies, le plus grand consortium de l'acier en Europe.

— Les troupes canadiennes ont réalisé un gain de terrain de 3 km. dans la poche de l'Escaut où les combats gagnent d'intensité. Au nord-est de Ostburg, ces troupes ont également avancé de 3 km. vers la périphérie de Zuidzande.

— Les Alliés ont occupé l'île de Piskopi (Tilos), au nord-ouest de Rhodes.

— Les forces russo-roumaines ont occupé de nombreuses localités dans le nord-est de la Hongrie, notamment Csengen, Tyukod, Ura, Vallay, Merk, Fatori, Csengurul-Palu.

— De puissantes formations britanniques ont exécuté, samedi après-midi, une violente attaque sur Cologne. Des incendies étendus ont été provoqués dans la ville.

— Les Américains ont complètement occupé l'île de Samar dans les Philippines.

— M. de Menthon, ministre de la Justice, vient de déclarer qu'il y a environ 100.000 personnes inculpées de collaborationnisme dans toute la France.

— Les troupes russes ont pris Ujhorod.

— Budapest vient d'être violemment bombardée par des escadrilles russes. De nombreux incendies ont éclaté, spécialement dans les quartiers des usines et de la gare centrale.

— La bataille de Hongrie suit son cours et les troupes soviétiques ont pénétré dans la plaine hongroise sur une profondeur de plus de 40 kilomètres, au nord-est de Debreczin.

— Le Dr Gœbbels a prononcé un discours dans lequel il a déclaré ne pas vouloir de l'esclavage proposé par le maréchal Eisenhower. Il a affirmé la décision de tout le pays de continuer la guerre.

— Stockholm a reconnu le gouvernement du général de Gaulle.

— La police parisienne a découvert une nouvelle officine de la Gestapo. Son chef était un nommé André Masuy qui a réussi à s'enfuir en Espagne.

— Deux condamnations à mort ont été prononcées par la Cour de Nîmes, pour intelligence avec l'ennemi.

— On apprend que, chaque jour, deux tonnes de sang humain sont transportées en France, par les services aériens destinés aux blessés.

— Un appel a été adressé aux habitants d'Evian pour héberger des enfants de provenance des grandes villes encore mal ravitaillées.

— On annonce que 58 navires japonais ont été coulés ou endommagés dans les eaux des Philippines. Six navires américains ont été perdus au cours de cette seconde bataille des Philippines. Les pertes japonaises sont de 24 navires coulés, 13 tellement endommagés qu'ils ont probablement coulés et 21 endommagés.

— A la suite de la dernière attaque de la R.A.F. contre le cuirassé allemand « Tirpitz », celui-ci, croit-on, a été complètement et définitivement mis hors d'état.

Dernière Heure

(Service spécial Exchange par téléphone)

De Zurich, le 30 octobre à 13 h. 30.

IMPORTANT SUCCÈS À MEMEL

Londres, 30. — Les nouvelles qui nous parviennent du secteur de Memel relatent que les combats ont atteint leur point culminant. Les troupes allemandes luttent farouchement mais ne peuvent empêcher l'avance des unités soviétiques. A la dernière minute, l'on apprend que les russes sont entrés dans les faubourgs de la ville.

LE PRIX DE L'OCCUPATION ALLEMANDE

Paris, 30. — D'après les évaluations faites par le Ministère des finances, les frais d'occupation se montent à 4 milliards 730 millions de livres sterlings, qui furent versés aux autorités de la puissance occupante.

PERSÉCUTIONS EN ALLEMAGNE

Romes, 30. — On mande de Rome que ces derniers temps 660 prêtres allemands ont été arrêtés. 111 d'entre eux ont été fusillés. Des milliers de catholiques ont également été appréhendés et quelques centaines furent passés par les armes.

Confédération

Un village suisse est attaqué

Dans la matinée de dimanche, le petit village du Noirmont, sur la ligne Glovelier - Chaux-de-fonds, fut attaqué par quatre avions américains. Les appareils volant à très basse altitude s'en prirent à la gare de la localité. A plusieurs reprises, ils attaquèrent la station et ses environs à la bombe et à la mitrailleuse. Alors que la gare n'était que faiblement touchée, une locomotive fut atteinte et incendiée. Quant au village, il eut également à souffrir de cette attaque et deux maisons ont été complètement incendiées. Six familles sont ainsi sans foyer. Le chef de gare, M. Ruttimann et son employé, M. Péquignot, ont été blessé. Les pompiers de la Chaux-de-Fonds se sont immédiatement rendus sur les lieux, mais la lutte contre le feu fut rendue difficile par le fait que la région manque actuellement d'eau.

Cette attaque, parfaitement inexplicable, a produit une grosse émotion dans la contrée et un sentiment d'indignation d'autant plus compréhensible que les pilotes américains ne pourront mettre cette agression sur le compte d'une erreur. En effet, au cours du bombardement, les appareils ont survolé un asile sur le toit duquel les couleurs suisses étaient peintes.

LES FERMETURES DES MAGASINS LE JEUDI APRÈS-MIDI

A la demande de la Chambre du commerce vaudois, le Conseil d'Etat, se fondant sur le décret du Grand Conseil du 29 août 1939, a ordonné la fermeture complète et obligatoire à Lausanne, le jeudi après-midi, des commerces d'épicerie, marchands-primeurs, laiteries, ainsi que des rayons vendant des articles de vêtements et grands magasins de la place. Contre cette décision, plusieurs grandes entreprises commerciales ont formé auprès du Tribunal fédéral un recours de droit public pour arbitraire et violation de la liberté du commerce (articles 4 et 32 de la Constitution fédérale). Dans sa séance du 23 octobre, la Cour de droit public du Tribunal fédéral a débouté les recourants.

Canton du Valais

VEX — Accident de char

Sur la route de Sion à Vex, un char attelé d'un mulet est tombé au bas d'un talus. Projetés à terre, les occupants du véhicule ont été relevés avec de multiples contusions. L'un d'eux, cependant, a été plus gravement atteint. Il s'agit de M. Félix Favre, qui souffre d'une fracture compliquée de l'épaule. La victime a été conduite à l'Hôpital régional, où elle a reçu les soins éclairés de M. le Dr de Preux.

SAVIESE — Futurs travaux

Afin de parer désormais aux débordements de la Sionne, on va entreprendre prochainement des travaux de réfection sur la route du Sanetsch. Ces travaux s'effectueront dans le village même de Chandolin.

CHAMOSON — Deux blessés

Sur la route de Saint Pierre des Clages à Chamoson, un groupe de promeneurs a été atteint par une cycliste descendant de Chamoson. Mme Céline Comby a été renversée par la machine qui venait de déraper sur une pierre. La victime porte des blessures à la tête. Quant à la cycliste, M. C. C., elle souffre de contusions et a été blessée à la bouche.

ISERABLES — Une disparition

Depuis le 9 octobre, l'on est sans nouvelles de M. Marcel Lambiel. Le disparu âgé de 17 ans, n'a pas reparu à son domicile depuis cette date. Les démarches effectuées pour le retrouver sont demeurées vaines. La police continue son enquête.

MARTIGNY — Un accident

Alors qu'il utilisait une luge pour véhiculer le bois qu'il venait de ramasser dans la région de Ravoire, M. Lucien Sauthier, facteur à Martigny, a eu un accident dont les suites auraient pu être plus graves qu'elles ne furent. La luge qui transportait une grosse charge de bois ayant pris de la vitesse, M. Sauthier fut projeté contre un arbre. La victime souffre d'une double fracture de la jambe gauche. Elle fut transportée d'urgence à l'Hôpital du district, par les soins du garage Balmaz.

☛ Prochain No. de la « Feuille d'Avis: jeudi 2 novembre.

Dépôts

à terme
en compte courant
en Caisse d'Epargne et
sous toutes autres formes usuelles
auprès de la

Caisse d'Epargne du Valais
Sion

Représentants dans toutes les importantes localités du canton

Les Dépôts en Caisse d'Epargne bénéficient d'un Privilège légal

MARTIGNY — Nouveau chef de gare

M. Charles Bitschin, commis principal de 1re classe à la direction des C.F.F. à Lausanne, vient d'être nommé chef de gare à Martigny. M. Bitschin est originaire de Brigue.

St-GINGOLPH — Une belle manifestation

Pour la première fois depuis le début des hostilités, une société de St-Gingolph Suisse s'est rendue sur territoire français. Il s'agit de la société de musique « Les Enfants des deux Républiques » qui a été reçue, dimanche, par les autorités de St Gingolph France. Sous l'occupation, la dite société avait, à plusieurs reprises, organisé des concerts à l'extrême frontière, au cours desquels elle jouait des airs savoyards pour la plus grande joie de nos voisins. A l'occasion de cette manifestation de l'amitié franco-suisse, quelques orateurs prirent la parole, en rappelant le souvenir de M. René Bloch, membre d'honneur de la Société, qui fut fusillé par les Allemands, ainsi que sa fille. Les orateurs prononcèrent également des paroles d'espoir au sujet de M. André Chevallay, ancien maire de Saint-Gingolph-France, actuellement détenu en Allemagne.

LES VOTATIONS DANS LE CANTON

Dimanche, une double votation appelait le peuple valaisan aux urnes. Il s'agissait de la loi fédérale sur la concurrence déloyale et de la loi cantonale sur les contraventions de police. Cette dernière avait été votée à l'unanimité par le Grand Conseil, dans sa séance du 8 février 1944. Les résultats du scrutin furent indécis en ce qui la concerne, cette loi cantonale étant passablement combattue.

Au sujet de la loi sur la concurrence déloyale, il est significatif de constater que le quart seulement du corps électoral a jugé nécessaire de voter. Cela représente 11,000 électeurs environ, ce qui est excessivement peu, lorsqu'on songe au fait que cette loi était susceptible d'intéresser toutes les classes de la population.

Le Valais a cependant accepté les deux lois, avec une très faible majorité en ce qui concerne celle se rapportant aux contraventions de police.

Au moment où le journal sort de presse, les résultats des votations n'étant pas encore au complet, nous ne pouvons donner à nos lecteurs les chiffres définitifs s'y rapportant.

Voici donc les chiffres provisoires intéressant notre canton. Votation cantonale sur les contraventions de police: oui: 5974; non: 5125 (2 communes manquent encore).

Ces chiffres provisoires donnent donc une majorité de 849 pour l'acceptation de la loi, pour la totalité du canton.

Quant à la ville de Sion, les résultats sont les suivants, en ce qui concerne cette loi: 452 oui, 200 non.

Les chiffres se rapportant à la loi sur la concurrence déloyale sont les suivants pour notre canton: 6,957 oui, 4,585 non. (Quelques petites communes manquent encore).

LES RESULTATS DE LA VOTATION FEDERALE

La votation fédérale sur la loi sur la concurrence déloyale a donné les résultats suivants :

	Oui	*Non*
Appenzell Rh. Ext.	3165	5691
Obwald	1221	1582
Uri	2739	1670
Zoug	2261	2413
Schaffhouse	7123	4913
Appenvell R. Int.	1023	947
Bâle-Ville	9160	13631
Bâle-Campagne	5747	5749
Nidwald	1370	1431
Glaris	2475	3311
Zurich	52633	71174
Saint-Gall	24890	27272
Neuchâtel	7337	4408
Soleure	10847	10762
Vaud	24728	25089
Berne	74606	37086
Argovie	28753	27742
Thurgovie	14317	11346
Tessin	8958	4200
Schwytz	3644	5197
Genève	13467	9914
Lucerne	14025	13668
Fribourg	10382	4761
Grisons	11019	6318
Valais (manquent 16 petites communes)	6957	4585

Total pour la Suisse: 342,847 oui et 304,860 non. Participation au scrutin: 52% environ.

PRIX DES CEREALES D'ENSEMENCEMENT

Le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi, a fixé les prix et les contributions spéciales pour les semences de céréale. Les prix correspondent à ceux de l'année dernière, soit 61 à 63 fr. pour les trois types standard de froment, 58 fr. pour le seigle et l'épeautre, 56 fr. pour l'orge d'automne et de printemps ainsi que pour l'avoine et enfin 85 fr. pour le maïs, prix chez le producteur où à la centrale de triage par 100 kg.

La Confédération accorde pour les semences de céréales les contributions spéciales suivantes: une surtaxe d'altitude de 2 fr. par 100 kg. de blé pour les altitudes allant de 801 à 900 m. et de fr. 3 pour les altitudes au-dessus de 900 m.; une prestation destinée à diminuer le prix des semences de céréales visibles, soit 6 fr. pour le blé et l'épeautre et 5 fr. pour le seigle, l'avoine, l'orge et le maïs et enfin une ristourne de 1 fr. 80 aux organisations de sélectionneurs par 100 kg. de semences livrées. Certains frais de transport bénéficieront de réductions.

SERVICE POSTAL AVEC L'ETRANGER

La Direction générale des P.T.T. communique :

1. Le transport par camions automobiles, à travers la France, du courrier à destination de l'Espagne, du Portugal, de la Grande-Bretagne, de l'Italie méridionale et des pays d'outre-mer se heurte à de nouvelles difficultés. Il est, dès lors nécessaire de suspendre momentanément le dépôt des objets de correspondance et des colis pour ces pays. Les envois déjà remis à la poste demeureront aux offices collecteurs jusqu'à la reprise du trafic. Des pourparlers sont en cours, en vue d'aplanir les obstacles le plus rapidement possible.

2. Dans le trafic avec la Hongrie, seuls sont acceptés les envois à destination de Budapest et environs, ainsi que pour les localités à l'ouest du Danube.

ENSEIGNES LUMINEUSES ET AUTRES ECLAIRAGES EXTERIEURS

Le Général communique:

Par mes prescriptions du 3.10.40, j'ai interdit de la tombée de la nuit à l'aube, en dehors des localités, les enseignes lumineuses, les lampes à arc et autres éclairages extérieurs qui ne font pas partie des éclairages publics normaux et ne sont pas indispensables au trafic des entreprises de transport publiques ou concessionnaires. Cette interdiction visait aussi, en particulier, les enseignes lumineuses et autres éclairages extérieurs du genre précité lorsqu'ils sont placés à des endroits visibles de loin (rampes lumineuses placées sur des hôtels, sur des funiculaires, etc.) et notamment sur les hauteurs.

Les raisons qui m'ont conduit à prendre ces mesures n'existant plus, ces prescriptions du 3,10,40 sont abrogées.

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX DE LA FONDATION « POUR LA VIEILLESSE »

On nous communique:

L'assemblée générale des délégués cantonaux de la Fondation « Pour la Vieillesse » s'est réunie jeudi 26 octobre à Berne, dans la grande salle de la « Schmiedstube » sous la présidence de M. le conseiller fédéral Etter, chef du Département de l'Intérieur.

Dans la séance de la matinée, elle a entendu un rapport de M. le Dr Ammann, secrétaire général de la Fondation, sur tous les problèmes intéressant l'Aide à la Vieillesse et notamment sur les conditions qui entourent actuelement l'introduction de l'Assurance-Vieillesse et survivants.

Au sujet de l'orientation nouvelle qui doit être envisagée par la Fondation, un des délégués du canton du Valais, M. l'ingénieur H. de Preux, a fait la proposition de créer une action de secours en faveur des vieux travailleurs qui sont incapables de gagner leur vie par suite d'invalidité permanente. L'orateur a insisté sur l'état précaire des familles de ces travailleurs, spécialement dans les régions élevées.

Ce serait, en somme, l'introduction partielle ou totale d'une assurance-invalidité.

Cette proposition, fortement soutenue par M. le Dr Saxer, chef de l'Office fédéral des Assurances sociales, a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée qui a chargé son comité central d'étudier immédiatement ce projet social et de rechercher les moyens de le réaliser.

En séance de relevée, l'assemblée s'est occupée des affaires administratives, de comptes de l'exercice, 1944, du budget de l'année 1945 et elle a voté une série de crédits de secours, dont 30,000 frs. en faveur des vieillards de la montagne, 30,000 frs pour les vieillards très infirmes et 5,000 frs pour les vieillards suisses revenus de l'étranger.

M. le conseiller fédéral Etter a clôturé cette assemblée en relevant les œuvres sociales réalisées et soutenues par la Confédération et a exprimé le souhait que la prochaine réunion générale de 1945 puisse s'ouvrir sous le signe de la paix et d'un renouveau meilleur.

ABATAGE DES NOYERS

La Section du bois de l'Office fédéral pour l'industrie et le travail à Berne vient d'autoriser l'abatage d'un nombre très restreint de noyers. Des permis pour l'abatage de noyers ne seront accordés que pour des cas urgents et dûment motivés. Les demandes d'abatage doivent être adressées à l'inspecteur forestier d'arrondissement.

Le dernier délai pour présenter les demandes est fixé au 31 décembre 1944.

Ne peuvent acheter des grumes de noyer que les marchands de bois de noyer et les industries du bois ou artisans qui emploient les bois de noyers dans leurs propres entreprises. Le requérant d'un permis pour l'abatage d'un noyer doit indiquer dans la demande s'il se réserve le bois pour son propre usage ou s'il est destiné à la vente.

Les prix de vente seront régis par la prescription du Service fédéral du contrôle des prix publiée dans le recueil des prescriptions de guerre concernant les produits forestiers valables pour la campagne d'exploitation 1944.

Les contrevenants aux prescriptions en matière sont passibles des sanctions prévues par l'arrêté du Conseil fédéral du 24 décembre 1941 aggravant les dispositions pénales en matière de l'Economie publique et les adaptant au Code pénal suisse.

Chronique sédunoise

NECROLOGIE

† André Clapasson

Hier est décédé à la Clinique, où il avait été transporté d'urgence, M. André Clapasson, fils de l'entrepreneur bien connu, M. Emile Clapasson.

Maçon de son métier, M. Clapasson était un ouvrier consciencieux et dévoué qui avait acquis par son travail l'estime de ses patrons et de ses collaborateurs.

Il s'en va, à trente ans, et après seulement quelques heures de souffrances, des suites d'une infection contractée à son travail. Détail tragique: il devait, dimanche soir, rejoindre son unité en campagne, et c'est au moment où il bouclait son sac militaire que se firent sentir les premiers symptômes du terrible mal qui devait l'emporter.

Là-bas, en Suisse alémanique, ses camarades l'attendront en vain et ici une épouse et quatre petits enfants pleurent leur papa bien trop tôt disparu. A toute sa famille dans la désolation, va notre sincère sympathie.

CONFERENCE DE M. MONTANGERO

Vendredi soir, sous les auspices de la Sté des Arts et Métiers, de l'Union commerciale valaisanne et de la Sté suisse des Commerçants, section de Sion, M. Théo Montangero fit une conférence sur l'utilité et les avantages de la loi concernant la concurrence déloyale. En dévoué et compétent directeur de l'Ucova, il sut captiver ses auditeurs par son exposé clair et précis. En citant des exemples, il exposa magistralement les raisons pour lesquelles il serait souhaitable que cette loi fût acceptée. Prenant chacun des paragraphes de la nouvelle loi, il les commenta en éclairant ainsi parfaitement l'assistance sur les avantages de la loi en question. Avec aisance, il réfuta les arguments des adversaires de la loi, lesquels craignent de ne plus pouvoir mettre en pratique à l'avenir des méthodes commerciales d'une honnêteté fort discutable.

Le conférencier fut vivement applaudi. Au cours d'une courte discussion qui suivit ce remarquable exposé, M. Charles-Albert de Courten, ancien directeur de banque, souligna que dans le domaine bancaire, cette loi aurait également d'heureux effets. Relevons, en terminant, que, pour des raisons d'exercice de P. A. et de mobilisation, l'assistance fut quelque peu clairsemée. Il est dommage que pas plus d'auditeurs n'aient pu faire leur profit des paroles si compétentes de M. Montangero, qu'il convient de féliciter.

ASSISES D'UN SYNDICAT A SION

Jeudi dernier 26 crt., les membres du syndicat de Producteurs de Fruits et Légumes de Sion ont tenu leurs assises annuelles sous la présidence de M. Ph. Tavernier.

M. Marius Lampert, président de la Fédération des syndicats de Producteurs de Fruits et Légumes du Valais, fit un exposé détaillé sur les difficultés rencontrées pour l'écoulement de nos fruits, ainsi que pour la fixation de leurs prix. Il n'est pas exagéré de dire que le prix de 0,42 obtenu pour le canada 1er choix est dû grâce à l'existence des syndicats et aux énergiques et adroites interventions de M. Lampert, président de la Fédération.

M. Jos. Spahr présenta plusieurs nouvelles variétés de pommes qui furent examinées et dégustées avec beaucoup d'intérêt par les assistants.

M. Pitteloud, professeur à Châteauneuf, parla en faveur des fruits du Valais et exprima le vœu que producteurs et marchands apportent toujours plus de soins à la manipulation des fruits.

Ajoutons avec regret que les membres ont eu la douloureuse surprise d'enregistrer la démission de leur dévoué président. Cette démission est d'autant plus regrettable que M. Tavernier a été le fondateur du syndicat de Producteurs de Fruits et Légumes de Sion et qu'il en est l'âme. Nous formons des vœux pour que cette décision soit rapportée et que M. Tavernier continue, comme par le passé, à se dévouer pour le plus grand bien de la collectivité.

BUREAUX DE L'ETAT

Mardi, veille de la Toussaint, les bureaux de l'Administration cantonale seront fermés l'après-midi conformément à l'art. 5 du Règlement du 10 février 1944 concernant l'engagement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais.

Chancellerie d'Etat.

L'ASSEMBLÉE DE MAENNERCHOR

Samedi soir a eu lieu l'assemblée de cette sympathique société de notre ville, qui se distingua par l'excellent esprit de camaraderie qui ne cesse d'y régner. Au cours de cette assemblée, les membres présents ont nommé les nouveaux membres du comité, lequel se présente comme suit: MM. Imsand Albert, président; Biderbost Gaston, vice-président; Gerber Erwin, caissier; Possa Pierre, secrétaire; Andenmatten Emile, bibliothécaire.

UN CONGRÈS MEDICAL

Sous la présidence de M. le Dr Edouard Sierro, le quatrième congrès des neuro-ophtamologues et neuro-chirurgiens s'est tenu samedi et dimanche à Sion. Les congressistes, fort nombreux, se consacrèrent à l'étude de communications de divers spécialistes présents. De très intéressants travaux furent présentés par MM. les professeurs et médecins Badel, de Morsier, Richard, Bamatter, Allisson, Berthoud, Franceschetti, Brantmay, Valério, Jentzer, Fischer et Bischeler.

Les débats furent dirigés par MM. les professeurs Michaud, de Lausanne, et Nager, de Zurich. Le Conseil municipal de Sion fut représenté à ces délibérations par M. le conseiller de Werra. Les congressistes ne quittèrent point la capitale sans visiter la salle Supersaxo et l'Hôtel de Ville, sous la conduite experte de M. Albert Wolff, conservateur du Musée de Valère. Le samedi soir, les congressistes furent les hôtes de l'Hôtel de la Paix, alors que le banquet officiel du dimanche fut servi par les soins de M. Arnold, à l'Hôtel de la Planta.

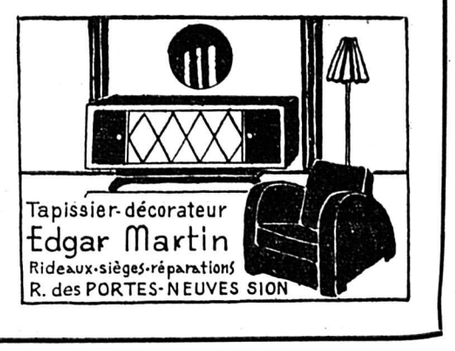

CHUTES DANGEREUSES

Un élève de l'Ecole normale de Sion a fait une chute dans la cour du collège. La victime, M. Félix Carrupt, a été conduite à l'Hôpital, où M. le Dr Léon de

Preux constata une épaule luxée.

La petite Monique Fournier s'est fracturée le coude en tombant. Il fallut la transporter à l'Hôpital, où M. le Dr de Preux diagnostiqua une fracture du coude.

SERVICE RELIGIEUX

Mercredi: Solennité de la Toussaint. Fête chômée. Messes basses aux heures habituelles; à 8 h. 30, messe à la chapelle de tous les Saints; à 10 h. Office pontifical; à 15 h. Vêpres pontificales, suivit des Vêpres des Morts, procession au cimetière, sermon et absoute.

A la Cathédrale: au retour, bénédiction du St-Sacrement.

Les Sports

FOOTBALL

Voici quelques résultats intéressant le Valais: Helvétia-Sion 3-1; Sierre Central 1-1; Sion II-Chippis 1-0.

A Berne, les Valaisans qui se présentaient pour la première fois sur le terrain de la ville fédérale, furent handicapés par les dimensions de ce terrain. Il faut attribuer à cela le fait que les Bernois d'Helvétia n'ont eu que peu de peine à gagner le match par 3 à 1. Deux buts furent marqués avant le repos. L'honneur fut sauvé par Pasquini, qui, avec le gardien Verstraete, se distingua tout particulièrement au cours de cette rencontre.

Dans nos Sociétés...

Chœur mixte de la cathédrale. — Mercredi: Fête de la Toussaint; à 10 h. Office pontifical; après les Vêpres des Morts, procession au cimetière. Motets vers 16 heures. Au retour: bénédiction à la cathédrale.

Jeudi 2 novembre: veille du 1er vendredi; 20 h. Heure Sainte; 20 h. 45 Bénédiction; 21 h. répétition au local.

Chorale sédunoise. — Répétition mardi 31 octobre, local ordinaire.

T. S. F.

Emissions de Sottens

Mardi 31 octobre

7.10 Réveille-matin. 7.15 Informations. 11.00 Emission commune. 12.29 Signal horaire. 12.45 Informations. 13.00 Le bonjour de Jack Rollan. 16.29 Signal horaire. 16,30 Emission commune. 17,15 Communications diverses. 18,05 Peintres maudits. 18,25 Les mains dans les poches. 18.45 Le micro dans la vie. 19.15 Informations. 19,30 Le miroir du temps. 19.40 Parce qu'on en parle... 20.15 Une femme si douce (comédie). 21.55 Le disque préféré de l'auditeur. 22.20 Informations.

Mercredi 1er novembre

7.15 Informations. 10.10 La mine d'asphalte de la Presta. 11.00 Les Ensembles célèbres de musique légère. 11.30 Genève vous parle. 12.29 Signal horaire. 12.45 Informations. 16.29 Signal horaire. 16.30 mission commune. 17.20 Les peintres de chez nous. 17.30 Emission pour les jeunes: pianiste en herbe, le rendez-vous des benjamins. 18.30 Jouons aux échecs. 18.50 Le sens de la Toussaint et des Trépassés. 19,05 Chronique fédérale. 19.25 Le magasin de disques. 19.45 Une erreur de génie. 20.15 Concerto grosso, Haendel. 20,30 Chant pour le Jour des Morts et la Toussaint. 21.15 Iphigénie 44. 21.40 Oeuvres de Franz Schubert. 22.05 Chronique des institutions internationales. 22.20 Informations.

†

Madame Vve André **Clapasson-Fumeaux** et ses enfants Michel, René, Jean-Claude et Aline, à Pont de la Morge;

Monsieur et Madame Emile **Clapasson,** ses enfants et petits-enfants, à Sion;

Madame et Monsieur Célestin **Carrupt-Fumeaux,** leurs enfants et petits-enfants, à Magnot-Vétroz,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

André CLAPASSON

leur cher époux, père, fils, frère, oncle et parents, décédé après une courte maladie, dans sa trentième année, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Sion, le mardi 31 octobre, à 10 h.

Le commandant, les ofs, sofs et sdts de la Cp. fus. mont. III/11 ont le regret de faire part du décès de leur camarade, le

Fus. CLAPASSON André

décédé subitement le 29 octobre 1944.

Ils garderont de cet excellent soldat un fidèle et pieux souvenir.

Profondément touchées des témoignages de sympathie reçus, Madame Ph. Etienne et famille remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

VILLAGEOIS !

Arrêtez-vous au

CAFÉ DU COMMERCE - SION

R. de Conthey J. Passerini Tél. 2,13,62

Tranches et Assiettes au fromage

Viande séchée et Jambon

HERMES Standard 6

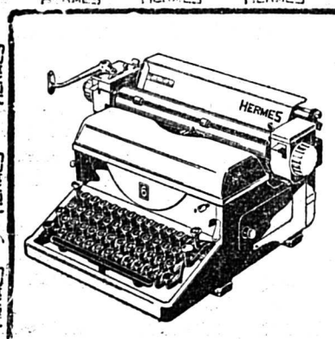

perfectionnements techniques les plus modernes — nouvelle forme élégante et pratique — toucher agréable — tabulateur automatique — chariot de 24 à 63 cm.

Produit Paillard - Modèles dep. 700 fr

OFFICE MODERNE s. à r. l.

R. des Remparts SION Tél. 2,17,33

PERDU

Montre-bracelet dame, parcours Place du Midi - Gd-Pont, avec nom Anita Constantin.

La rapporter au bureau du Journal.

JEUNE FILLE

cherche place pour aider au ménage.

S'adresser au bureau du Journal

Occasions

Instruments état de neuf et revisés

Banjo 40.-; Trompette 170.-; Pistons 75.- et 65.-; Alto mi-b 50.-; Clarinette 13.-, clef 65.-; accordéon diat. avec housse 65.-.

Occasion exceptionnelle: Cours français-allemand sur disques **Linguaphone** complet.

M. FESSLER, musique, MARTIGNY-VILLE et SION

La magnifique vendange...

qui vient d'être faite nécessite une fumure abondante des vignes, afin d'assurer coûte que coûte la récolte prochaine.

Le prix des vins justifie un riche apport d'engrais.

Viticulteurs !

Couvrez vos vignes d'amendement.

CUPRA

Les commandes sont livrées par ordre de réception et dans la mesure des disponibilités.

PASSEZ COMMANDE IMMÉDIATE

à votre fournisseur habituel

ou à

CUPRA

Société des produits chimiques S. A.

Renens Tél. 3,95,95

Fiancés !

N'hésitez pas un instant pour l'achat de vos Meubles,

Visitez notre Exposition de

CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER

STUDIOS

aux meilleurs prix !

G. & A. WIDMANN

Place du Midi Tél. 2,20,33 SION

Mayens de Nax

A vendre: conditions très avantageuses:

CHALET des mieux situés: eau, lumière, forêt.

PLACES à bâtir, chalets, dans jolie situation.

GRANGES mélèze servant à la construction de chalets.

S'adresser par écrit sous P 8350 S à Publicitas, Sion.

Germain DUBUIS

VINS ET LIQUEURS

Grand-Pont SION Tél. 21661

Spécialités: « Certosa » Fine liqueur du Couvent, 42%;

« Baron de Gonzag », Eau-de-vie extra fine, 41%

A vendre d'occasion

calorifère

état de neuf, avec tuyaux.

S'adresser sous P 8346 S à Publicitas, Sion.

On cherche à louer 2 à 3 ha. de

prés

à Champsec.

Faire offres sous P 8343 S à Publicitas, Sion.

A vendre

deux autos

1 Renault Prima, 4-6 pneus neufs, 1 Chrysler, vieux modèle, 5 pneus neufs. S'adresser à Reichenbach & Cie S. A., Sion.

Est-ce vrai ou faux ?

qu'il existe un traitement efficace contre les *engelures* et d'autant meilleur que l'on s'y prend à temps ?

C'est **VRAI** et vous le trouverez à la

Pharmacie Nouvelle, Sion

René Bollier Tél. 2 18 64

A vendre

mulet

de 13 ans, bon pour tous travaux. S'adresser à **Delitroz Joseph, maréchal, Ayent.**

Imprimés en tous genres livrés rapidement par l'

Imprimerie Gessler - Sion

VENTE AUX ENCHERES

L'Etude soussignée vendra aux enchères volontaires, qui seront tenues le **samedi 11 novembre 1944, à 15 heures,** au Café Industriel à Sion, un

Chalet

de 6 pièces, sis aux Mayens-de-Sion, très bonne construction, eau, électricité, proximité immédiate route (petit chalet Turretini) avec terrain attenant, env. 1000 m².

Pour tous renseignements s'adresser à : **MMes Gay et Crittin,** notaires, Sion.

CINE-LUX

DÈS MARDI 31 Octobre à 20 h. 30

MERCREDI 1 (TOUSSAINT) **RELÂCHE**

UNE VÉRITABLE TRANCHE DE VIE PUISSAMMENT HUMAINE MAGISTRALEMENT INTERPRÉTÉE par l'admirable artiste suédoise

INGRID BERGMANN — WARNER BAXTER et SUZAN HAYWARD

L'Héritage Sacré

5 HOMMES, 2 FEMMES !... et tandis que l'une d'elles, perverse et sans pudeur, sème sur sa route le malheur, l'autre, fièrement, au prix du pire des sacrifices veut sauver ceux qu'elle aime.

UN GRAND FILM D'ATMOSPHÈRE

C. c. 11824 Jeunes gens en-dessous de 18 ans pas admis

CAPITOLE

MARDI 31 Octobre

MERCREDI 1 Nov. (TOUSSAINT) **RELÂCHE**

UN GRAND FILM D'AVENTURES, DE CAP ET D'ÉPÉE

Le Bourreau de Venise

QUEL EST LE SECRET DU SINISTRE EXÉCUTEUR ?

Un film grandiose dont la réalisation à coûté 3 millions de francs. Ce film dont l'action est située au temps des Doges, la Venise de l'époque de Véronèse, est plein de mouvement et de grandeur.

C. c. 12830 UN TRÈS BEAU SPECTACLE QU'IL FAUT VOIR

DU MARDI 31 Octobre au 5 NOVEMBRE

Nous portons à la connaissance de notre fidèle clientèle qu'à partir d'aujourd'hui notre

SERVICE BOSCH

est transféré dans les nouveaux locaux :

Avenue de tourbillon, à 100 m. environ des anciens locaux.

R. Nicolas Electricité Sion

AGENCE D'AFFAIRES

Cyprien VARONE

Rue de Lausanne — SION

Recouvrements amiables et litigieux

Ventes, achats et gérances d'immeubles

Renseignements, assurances

Tél. 2 14 68

Viande de chèvre de 1re qualité

Chèvres entières 1re qual. le kg.	Fr.	3.50
Quarts devant » » » »	»	3.40
Quarts derrière » » » »	»	4.30
Saucisses de chèvre » » »	»	3.50
Saucisses de porc » » »	»	5.80

Envoi prompt et soigné contre remboursement. 500 points pour chaque kg. — Prière de joindre les points à la commande. Se recommande : la

GRANDE BOUCHERIE A. FIORI, CEVIO, Tél. 18

Ouvrières de jardin

sont demandées de suite.

S'adresser chez Robert Gros, jardinier, Sous-Gare —SION

Commissionnaire

Jeune homme est demandé, entrée immédiate. S'adresser au Prix de Fabrique, épicerie, Sion.

CONTINI-MAGLIASO (Tessin) vous livre les meilleures

châtaignes

(Marronis) par colis postal de 10 kg.

Jeune commerçant

cherche occupations accessoires.

S'adr. au bureau du journal.

A louer

JOLIE CHAMBRE

eau courante, Avenue de la Gare.

S'adresser à Publicitas, Sion sous chiffre P 8344 S.

Commerce de la place

Demande pour entrée de suite, apprentie de commerce ou débutante.

Offre sous chiffre 1014 au bureau du Journal.

A LOUER

Au centre de la ville superbe magasin meublé.

Offre sous chiffre 1015 au bureau du Journal.

Pour 100 points 225 gr. de fromage !

Employée de bureau

au courant de la comptabilité et pratiquant aisément la sténodactylographie, est demandée de suite par industrie de Sion. Place stable. On formerait éventuellement une débutante.

Faire offre par écrit au bureau du journal.

Tout le monde le sait !

Pour acheter bien et bon marché
on va chez

Kuchler-Pellet

GALERIES du Midi

La Maison de confiance pour les
ARTICLES DE MÉNAGE

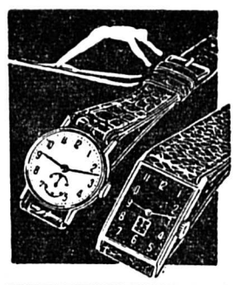

MONTRES PRÉCISES
Imperméables, Anti-choc, Antimagnétiques, chez
Fernand Gaillard
Horlogerie - Bijouterie - Optique
Rue du Gd-Pont, SION
Face Hôtel de Ville
Représentant exclusif pour Sion des Montres
Zénith — Longines — Tissot

Pour les foires une bonne adresse à retenir !

Tissus manteaux, dame, 100/100 laine, depuis		fr. **10,50**
Tricots homme,	»	**12,40**
Tricots dame,	»	**16.50**
Jaquettes dame	»	**26.80**

Sous-vêtements en toute première qualité pour Dames et Messieurs
Chez Mlle PIZZEN
Au sommet de l'Avenue de la Gare, SION

Pianos - Harmoniums
neufs et d'occasion — Vente — Location — **Accordage.**
H. HALLENBARTER, SION.

DV

Une bonne vieille amie vous revient!

LA CHICOREE DV

si appréciée des ménagères avant la guerre. Une surprise: nous vous la présentons

EN HABIT NEUF!

La raison?
Nous voulons vous protéger une fois pour toutes des imitations! Ainsi vous recevrez dorénavant la **Chicorée DV des Dames fine** en emballage jaune, la **Chicorée DV semoule** en emballage rouge.

La bonne qualité d'autrefois vous est garantie, c'est

l'excellente qualité DV

67 cts. le paquet
100 points

Confédération suisse

Emission de

Fr. 200 000 000 Emprunt fédéral 3½% 1944 (nov.)

à 20 ans de terme

Conditions d'emprunt: Taux d'intérêt: 3½%; coupons semestriels aux 15 mai et 15 novembre. Remboursement de l'emprunt au pair: 15 novembre 1964. Droit de dénonciation anticipée de la part du débiteur pour le 15 novembre 1956.

Prix d'émission : 100 %
+ 0,60% timbre fédéral d'émission.

Fr. 150 000 000 Emprunt fédéral 3¼% 1944 (nov.)

à 10 ans de terme

Conditions d'emprunt: Taux d'intérêt: 3¼%; coupons semestriels aux 15 mai et 15 novembre. Remboursement de l'emprunt au pair: 15 novembre 1954. Droit de dénonciation anticipée de la part du débiteur pour le 15 novembre 1950.

Prix d'émission : 100 %
+ 0,60 timbre fédéral d'émission.

L'emprunt fédéral 4% 1934 dénoncé au remboursement pour le 15 novembre 1944 peut être converti en emprunts fédéraux 3½% et 3¼% 1944 susmentionnés.

Fr. 150 000 000 Bons de caisse fédéraux 2½% 1944 (nov.)

à 5 ans de terme

Conditions d'emprunt: Taux d'intérêt: 2½%; coupons semestriels aux 15 mai et 15 novembre. Remboursement des bons de caisse au pair: 15 novembre 1949.

Prix d'émission : 100 %
+ 0,30% timbre fédéral d'émission

Les demandes de conversion et les souscriptions contre espèces sont reçues

du 25 octobre au 6 novembre 1944, à midi

par les banques, maisons de banque et caisses d'épargne de la Suisse qui disposent de prospectus détaillés à l'intention des intéressés.
Le Conseil fédéral se réserve le droit d'augmenter le nominal des trois emprunts si les souscriptions dépassent les montants prévus.
L'émission des emprunts a lieu sous forme de titres (obligations et bons de caisse) et de créances inscrites.

Les groupes de banques contractants:

CARTEL DE BANQUES SUISSES — **UNION DES BANQUES CANTONALES SUISSES**

Suis acheteur
poussier charbon de bois
Faire offre
F. Durafour, 6 Bd. du Théâtre, Genève.

Pour 720 fr. un mobilier
(meubles neufs), 1 grand lit 140 large avec sommier, matelas, coin, coutil damassé, 1 armoire 2 portes démontable, 1 table de nuit dessus verre, 1 coiffeuse-commode avec glace et dessus verre.
Avec armoire 3 portes, démontable, 780 fr.
F. Evard, rue des Deux-Marchés 5, Lausanne.
ON EXPEDIE

Que du naturel !
Beau choix de complets
100 % laine
Prix avantageux
Au Progrès
Sion
A. LOB Grand-Pont

A vendre
rôtissoire à café, et **pupitre** pliable.
Même adr.: **chambre meublée.** S'adr. au journal.

A l'occasion des foires
la **Boucherie-Charcuterie** **Charles Peter**
Rue des Châteaux — SION — Tél. 2,14,55
se recommande pour ses marchandises de 1re qualité

Machines à écrire - Machines à calculer
neuves et d'occasion — Rubans tous systèmes. — Carbone
H. HALLENBARTER, SION.

37

PEARL BUCK

L'EXILÉE

Traduction de Germaine Delamain

Les enfants ne pouvaient pas s'empêcher de voir la différence qui existait entre leurs parents. Consolation se sentit intriguée, dans son jeune âge, par trois marques rouges gravées sur le grand front pâle de son père, chaque fois qu'il venait déjeuner. Elles se dissipaient dans le courant de la matinée, mais lorsqu'il inclinait la tête pour la prière, au début du repas, elles ressortaient, écarlates et sévères. Un jour, la fillette prit courage et demanda à Carie: « Qu'est-ce qui fait ces marques sur le front de père? »

— Ce sont celles de ses doigts, lorsqu'il appuie sa tête sur ses mains pour prier, répondit gravement Carie. Votre père prie pendant une heure chaque matin quand il se lève.

Une pareille sainteté inspirait le respect. Les enfants cherchaient en vain des traces semblables sur le front de leur mère

— Pourquoi ne pries-tu pas, toi aussi, maman? demanda l'un d'eux.

Carie répondit — peut-être avec une pointe de sécheresse: « Qui vous habillerait alors, vous nourrirait, arrangerait la maison et vous ferait travailler? Il doit y avoir des gens qui travaillent, je pense, et d'autres qui prient.

Andrew sortit de son habituelle rêverie assez longtemps pour surprendre ce dialogue et observer doucement:

— Si tu consacrais un peu plus de temps à tes prières, Carie, le travail n'en irait peut-être que mieux.

Carie obstinée, répondit:

— Le temps manque, et le Seigneur doit comprendre qu'une mère avec de petits enfants est obligée d'abréger ses dévotions.

En réalité, Carie était incapable de méditer longuement. Parfois, au milieu de son travail, elle lançait au ciel une brève supplique, mais sa voix s'élevait, lui semblait-il, sans lui ramener de réponse précise. Vers le milieu de sa vie, si remplie à cette époque, elle abandonna volontairement ses continuels efforts en quête de Dieu. Elle ne restait jamais passive, mais elle ne possédait de certitudes que sur un seul point: elle devait venir en aide à tous ceux qui s'approchaient d'elle et avaient besoin de son aide, ses enfants, ses voisins, ses domestiques et les passants. Elle finit par résumer sa religion en deux mots: « confiance et obéissance ». Si Dieu existait vraiment, il fallait se fier à lui. Elle agirait donc comme s'il était présent et accomplirait tous les devoirs pratiques qui donnent à une religion sa valeur sociale. Je crois que c'est surtout dans le contraste entre le doute de son esprit, l'incertitude de ses croyances théoriques, et les réactions rapides de sa nature généreuse, qu'elle se montrait essentiellement américaine.

Un jour, Carie, découragée par une période pendant laquelle Edwin avait été particulièrement agité et énervé chez lui, supplia Andrew d'emmener quelquefois son fils dans ses tournées. Ce sont les seuls moments de sa vie où le jeune garçon se rapprocha un peu de son père. Ils voyageaient tous les deux en jonque, puis à dos de mulet, à travers le pays, pendant des lieues; aussi les heures de camaraderie forcée, les repas en commun, les tête-à-tête solitaires le soir, permirent-ils à Edwin de comprendre le véritable sens de l'activité de son père, et pour la première fois, assez vaguement, la passion pour le salut des âmes lui parut une belle chose.

Cette double influence, celle de son père, avec son amour des âmes humaines, et celle de sa mère, qui portait à ses semblables un intérêt si chaud et si ardent, le dégoûta à jamais d'un travail qui ne serait qu'un simple gagne-pain. Le scepticisme naturel de sa mère, qu'elle avait étouffé en elle par un si violent effort de volonté, reparut en lui, plus tard, en sorte qu'il ne put jamais revenir aux missions. mais en même temps, un autre trait du caractère maternel s'insinuait chez le jeune homme, plus subtilement et le formait irrévocablement: toute sa vie, il s'intéressa en premier lieu à l'humanité et se montra toujours prêt à répondre à ses requêtes.

En attendant, Adrew arrivait à une de ses décisions périodiques et déclarait à Carie qu'il devait aller plus loin, s'avancer dans l'intérieur des terres et y prêcher l'Evangile. « Il avait entendu l'appel ».

Carie écouta, absolument navrée. Cette maison, avec sa cour, lui était devenue un foyer. Elle y avait ses fleurs, de l'espace dans lequel ses enfants pouvaient vivre et grandir. La sombre cité l'environnait de toutes parts, mais elle avait appris à l'accepter et su construire en son sein une oasis, une demeure de son pays. Elle était une de ces femmes qui donnent à ce qui leur appartient une note personnelle. Son jardin, ses chambres, son panier à ouvrage, son fauteuil — tout cela lui ressemblait en quelque sorte, faisait partie d'elle-même.

En dehors de ces racines, qui devenaient profondes, s'en trouvaient d'autres, non non moins fortes. Carie avait des amies, des Chinoises, attirées vers elle par sa sympathie ou leurs misères ou bien par sa cordialité, car elle leur permettait de parcourir sa maison, d'admirer la magie des poêles, de la machine à coudre, de l'harmonium et de toutes les merveilles venues d'un pays étranger. Carie avait appris à aimer ces femmes car elle oubliait facilement les différences de races et de cadre. En plus, deux familles de race blanche devaient arriver et Carie se réjouissait à l'idée d'avoir de nouvelles amies semblables à elle. Mais ces attaches à un endroit et dans un groupe qu'elle affectionnait ne servaient qu'à donner plus d'agitation à Andrew. Il sentait trop d'ouvriers réunis dans un même endroit — il lui fallait s'aventurer sur de nouveaux champs d'expérience.

Carie protesta, supplia, se mit fort en colère, pleura même un peu, puis subitement, capitula. Elle savait à présent, que rien n'est aussi inflexible qu'un homme de Dieu qui croit entendre la parole divine. Dans un silence de mort, elle emballa tout ce qu'elle possédait et arracha les racines de ses rosiers. Wang Amah, de son côté, roula ses effets dans son édredon et au fond d'un grand mouchoir bleu; ensuite, elles furent prêtes.

CHAPITRE IV

Andrew avait choisi, comme nouvelle base d'action, une petite ville située au nord. Les gens s'y montrèrent hostiles aux étrangers et ne voulurent rien louer. Andrew finit par loger sa famille à l'auberge. Ils vécurent tous dans trois misérables pièces aux murs de terre, au sol d'argile battue, sous un toit de chaume. Les murs bas les séparaient seuls de la foule de gens grossiers qui vivaient entassés au milieu d'une saleté sordide.

Carie planta ses rosiers en pots et se mit bravement à l'œuvre; elle voulait s'efforcer une fois de plus de créer un foyer qui lui rappelât son pays, mais elle avait perdu son énergie. L'inconnu provoquait chez Andrew un sursaut de vigueur; il y respirait à l'aise, mais sa femme souffrait de cette arrivée dans un semblable milieu, des pièces encombrées, de l'absence de jardin, de la maladie qui rôdait, de la saleté par-dessus tout de l'hostilité qui l'environnait. Le souvenir de ses trois enfants morts l'obséda de nouveau. Leurs vies, si tôt tranchées, lui apparaissaient à présent comme autant de sacrifices offerts à Andrew et à son Dieu. Elle veillait jalousement sur les trois qui lui restaient — il ne fallait plus de victimes.

Andrew se sentit exalté par les occasions qui s'offrirent à lui cette année-là, malgré ce qu'il dut endurer. C'était l'époque de la guerre avec le Japon, et dans ces districts éloignés, tout étranger passait pour Japonais. Un matin, après une absence de plusieurs semaines, Andrew entra soudain pendant que sa femme et ses enfants déjeunaient. Il n'avait sur lui que ses vêtements de dessous, il était nu-pieds et saignait de blessures aux épaules et dans le dos. On lui avait dérobé tout ce qu'il possédait, sa mule, ses effaires et ses provisions. Une bande de soldats errants, qui persistaient à le prendre pour un Japonais malgré ses protestations, l'avait attaqué. Cependant Andrew mesurait six pieds de haut, ses yeux étaient bleus et il portait à cette époque une barbe rousse.

Pendant l'hiver, la maison de terre au toit de chaume devint si humide et malsaine que le bébé Clyde prit un rhume qui se termina en pneumonie. Andrew, comme d'habitude, se trouvait absent. Il n'y avait pas de docteurs à plusieurs centaines de lieues de là et Carie passa de nouveau par cet effroi de la mort qui serre le cœur. Elle tendit des couvertures dans un angle de la pièce, installa un boin à l'abri des courants d'air, au fond duquel Wang Amah et elle ne cessèrent de veiller pendant dix longs jours; enfin, et comme à regret, l'enfant revint lentement à la vie.

(à suivre)